

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE LA COMMUNE DE MONETEAU

Par arrêté n°007-2018 du 11 janvier 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée du PLU de Monéteau.

Par délibération du 08 février 2018, le conseil communautaire de Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois définit les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée.

La délibération du 08 février 2018, l'arrêté du 11 janvier 2018, le projet de modification simplifiée et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (6bis, Place Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE) et à la mairie de la commune de Monéteau (Place de la Mairie 89470 MONETEAU), aux jours et horaires d'ouverture au public.

Ces mises à dispositions auront lieu du lundi 19 février 2018 au mardi 20 mars 2018.

Le présent avis sera affiché au siège de la Communauté de l'auxerrois et à la mairie de Monéteau et sur le site Internet de la Communauté de l'auxerrois, www.communaute-auxerrois.com

A l'issue de la mise à disposition du dossier, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.